



Toosla engage un regroupement d'actions

Paris, le 28 septembre 2026 – Toosla (Euronext Growth Paris : ALTOO) annonce avoir décidé de mettre en œuvre un regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 3 334 anciennes.

Lors de sa réunion du 24 septembre 2026, faisant usage de la délégation qui lui a été conférée aux termes de la 3^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 14 septembre 2026, le conseil d'administration de la Société a décidé de mettre en œuvre un regroupement d'actions.

Les opérations de regroupement débuteront le 13 octobre 2026, pour s'achever le 17 novembre 2026, date du regroupement effectif. Les principales caractéristiques à la date du présent communiqué sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 551 416 921 actions ;
- Code ISIN des actions anciennes non regroupées : FR00140062B9 ;
- Parité d'échange : 1 action nouvelle contre 3 334 anciennes ;
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 165 391 actions ;
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR001401B9V8.

Les actions issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris à compter du 17 novembre 2026.

Cette opération sera sans impact sur la valeur des titres Toosla détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle pour chaque bloc de 3 334 actions anciennes.

Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 3 334 n'auront aucune démarche à effectuer. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 3 334 actions anciennes) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un multiple de 3 334, jusqu'au 16 novembre 2026 inclus.

En application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de Commerce, à l'expiration d'une période de 30 jours à compter du 17 novembre 2026, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par les intermédiaires financiers et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits. L'avis relatif au regroupement des actions a été publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Paris.

À propos de TOOSLA

Créé en 2016, Toosla a pour ambition de devenir un acteur majeur de la « révolution » de la mobilité durable en proposant des services de mobilité répondant à 100% des besoins.

Toosla est une plateforme mondiale de mobilité qui combine distribution, technologie et exploitation connectée afin d'accompagner la transformation de la location automobile.

Son écosystème repose sur trois piliers complémentaires :

- **Toosla Marketplace** : la plateforme mondiale de distribution de réservations ;
- **Toosla Connect** : la plateforme technologique de location connectée ;
- **Toosla Dual Mode** : le mode d'exploitation omnicanal permettant à un même véhicule d'être exploité en location traditionnelle comme en location connectée.

En mettant sa technologie au service de l'ensemble des professionnels, Toosla accompagne la transformation du secteur et invente les nouveaux standards de la location automobile.

Toosla est coté sur Euronext Growth® Paris (Code mnémorique : ALTOO – Code ISIN : FR00140062B9).

Retrouvez toute l'information financière de Toosla sur :
www.toosla-bourse.com

Contacts

Toosla – Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes Leib
toosla@actus.fr - 01 53 67 36 78

Toosla – Relations Presse
Déborah Schwartz
dschwartz@actus.fr - 01 53 67 36 37